



Accès à l'emploi et conditions d'emploi : des inégalités femmes-hommes qui ne se limitent pas aux territoires défavorisés

Par rapport aux femmes des autres régions, les Franciliennes occupent plus souvent un emploi. Celui-ci est par ailleurs plus rémunérateur et moins souvent à temps partiel. Toutefois, les inégalités femmes-hommes restent fortes dans la région. En matière d'accès à l'emploi, des écarts importants s'observent dans les territoires urbains défavorisés, mais également dans les Yvelines ou le sud de la Seine-et-Marne. S'agissant des conditions d'emploi, la grande couronne concentre les plus fortes disparités, notamment en matière de salaires, de temps partiel ou de stabilité de l'emploi.

Vinciane Bayardin, Danielle Jabot, Insee Île-de-France

Thalia Breton, Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture de la région d'Île-de-France

La situation des femmes sur le marché du travail est meilleure en Île-de-France qu'en France métropolitaine. En effet, en 2014, elles sont moins touchées par le chômage (8,5 % contre 9,7 %) et occupent plus fréquemment un emploi (taux d'emploi respectivement de 63,9 % et 60,6 %) (*Définitions*). Par ailleurs, elles travaillent moins souvent à temps partiel (21,0 % contre 27,7 %) et exercent davantage de métiers mixtes ou à dominance masculine, plus rémunérateurs.

Les Franciliennes ne sont pas pour autant sur un pied d'égalité avec les Franciliens. En premier lieu, elles sont moins présentes sur le marché du travail : 73,3 % des femmes en âge de travailler sont actives (en emploi ou au chômage), contre 79,1 % des hommes (*figure 1*). Cet écart de taux d'activité (5,8 points) est comparable à celui du taux d'emploi (5,4 points). Les femmes se retrouvent en effet davantage dans des situations aux frontières du chômage (sous-emploi et

halo autour du chômage) que les hommes.

Quand elles travaillent, les femmes exercent plus souvent que les hommes une activité à temps partiel (qu'elle soit choisie ou subie), sont plus fréquemment en contrat à durée déterminée (CDD), et occupent moins souvent un poste de cadre. Le salaire horaire des Franciliennes est en moyenne inférieur de 17,5 % à celui des Franciliens.

Ces inégalités femmes-hommes s'observent, à des degrés divers, dans tous les

1 Les écarts d'accès à l'emploi entre femmes et hommes varient de - 1,5 point à - 11,5 points dans les territoires franciliens

Différentes variables sur l'accès au marché du travail et les conditions d'emploi des femmes et des hommes, et écarts entre les sexes (en %)

	Île-de-France			France métropolitaine			EPCI ou EPT franciliens	
	Femmes	Hommes	Écart	Femmes	Hommes	Écart	Écart min.	Écart max.
Taux de chômage au sens du BIT	8,5	9,2	-0,7	9,7	10,5	-0,8	nd.	nd.
Taux d'emploi	63,9	69,3	-5,4	60,6	66,9	-6,3	-1,5	-11
Taux d'activité	73,3	79,1	-5,8	70,5	76,8	-6,3	-1,1	-11,5
Part des salariés en contrat à durée indéterminée	86,0	87,7	-1,7	77,6	73,1	4,5	0,5	-5,3
Part des personnes en emploi à temps partiel	21,0	8,7	12,3	27,7	7,8	19,9	9,7	23,8
Part des cadres parmi les personnes en emploi	26,2	33,2	-7,0	14,9	20,1	-5,2	-1,7	-15,9
Salaire net mensuel médian en ETP* (en €)**	2 072,8	2 254,1	-181,3	1 654,9	1 923,8	-268,9	1,6	-1 528,0

Lecture : en Île-de-France, le taux d'activité des femmes est de 73,3 %, soit 5,8 points de moins que celui des hommes. Cet écart est de - 6,3 points en France métropolitaine. Au sein de l'Île-de-France, il varie de - 1,1 point à - 11,5 points.

* Équivalent temps plein.

** Les salaires sont calculés sur le champ privé, hors agriculture et salariés de particuliers employeurs.

Sources : Insee, recensement de la population 2014 au lieu de résidence, estimations localisées du taux de chômage, déclarations administratives de données sociales (DADS) 2014.

établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les établissements publics territoriaux (EPT) de la région.

Des femmes très éloignées du marché du travail dans les territoires urbains défavorisés

Au nord-est de Paris, les écarts d'accès à l'emploi entre femmes et hommes sont parmi les plus importants (près de 9 points) (figure 2). Les taux d'emploi font partie des plus faibles de la région, aussi bien pour les hommes (entre 59 et 66 %) que pour les femmes (51 % à Plaine Commune T6, 54 % à Paris Terres d'Envol T7). Ils sont même inférieurs à ceux auxquels on pourrait s'attendre compte tenu des caractéristiques sociales de la population concernée (*Accès et conditions d'emploi : les données attendues et observées*). Ces territoires concentrent des populations moins qualifiées, avec plus de 38 % de personnes sans diplôme, et à plus de 25 % issues de l'immigration extra-européenne. Les femmes rencontrent davantage de difficultés que les hommes à s'insérer sur le marché du travail du fait de leur situation familiale. Plus souvent qu'ailleurs mères de trois enfants ou plus (10 % de familles nombreuses), elles se portent moins sur le marché du travail. Dès l'arrivée du second enfant, l'activité féminine tend à diminuer. Même si elle peut être choisie, l'inactivité des femmes peut aussi s'expliquer par des difficultés à trouver un mode de garde. En effet, les structures d'accueil pour jeunes enfants sont relativement peu répandues dans ces territoires : le taux de couverture des capacités d'accueil des enfants de moins de trois ans (tous modes de garde confondus) est par exemple de 31,2 % en Seine-Saint-Denis contre 51,6 % dans la métropole du Grand Paris. En outre, l'importance des emplois d'ouvriers, plutôt occupés par des hommes, offre moins d'opportunités professionnelles aux femmes.

Les écarts de taux d'emploi entre femmes et hommes sont importants également sur l'axe Évry-Melun (de l'ordre de 7 points par exemple dans les EPCI de Melun Val-de-Seine et de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart). Il s'agit de territoires urbains où les populations présentent des caractéristiques sociales assez similaires à celles du nord-est de Paris.

En revanche, que ce soit au nord-est de Paris ou sur l'axe Évry-Melun, les inégalités femmes-hommes sont moins fortes parmi les personnes en emploi. En effet, les femmes comme les hommes ont des difficultés à accéder à des postes de cadres, en contrat à durée indéterminée (CDI) et/ou à temps plein. Cela s'explique en partie par la forte proportion d'emplois dans les secteurs du commerce et des services, où les emplois précaires sont nombreux.

Nettement moins de femmes en emploi dans le sud-est de la Seine-et-Marne

Dans certains EPCI du sud-est de la Seine-et-Marne (Pays de Montereau, Gâtinais Val de Loing, Provinois et Brie Nangissienne), les taux d'emploi des femmes sont parmi les plus faibles de la région et les écarts de taux d'emploi avec les hommes sont parmi les plus élevés : de 7 à 11 points. Ces territoires ont perdu des emplois depuis 2009, en particulier dans les secteurs de l'industrie et de la construction, auparavant bien implantés. Les métiers exercés dans ces secteurs d'activité, à prédominance masculine, sont peu attractifs pour les femmes. À l'instar des territoires urbains défavorisés, les structures d'accueil pour les jeunes enfants sont moins présentes qu'en moyenne régionale alors que la part des familles avec 3 enfants ou plus est relativement élevée (de 7 à 9 % selon les EPCI).

Dans les Yvelines et autour de Marne-la-Vallée, un meilleur accès à l'emploi, mais de fortes inégalités entre femmes et hommes

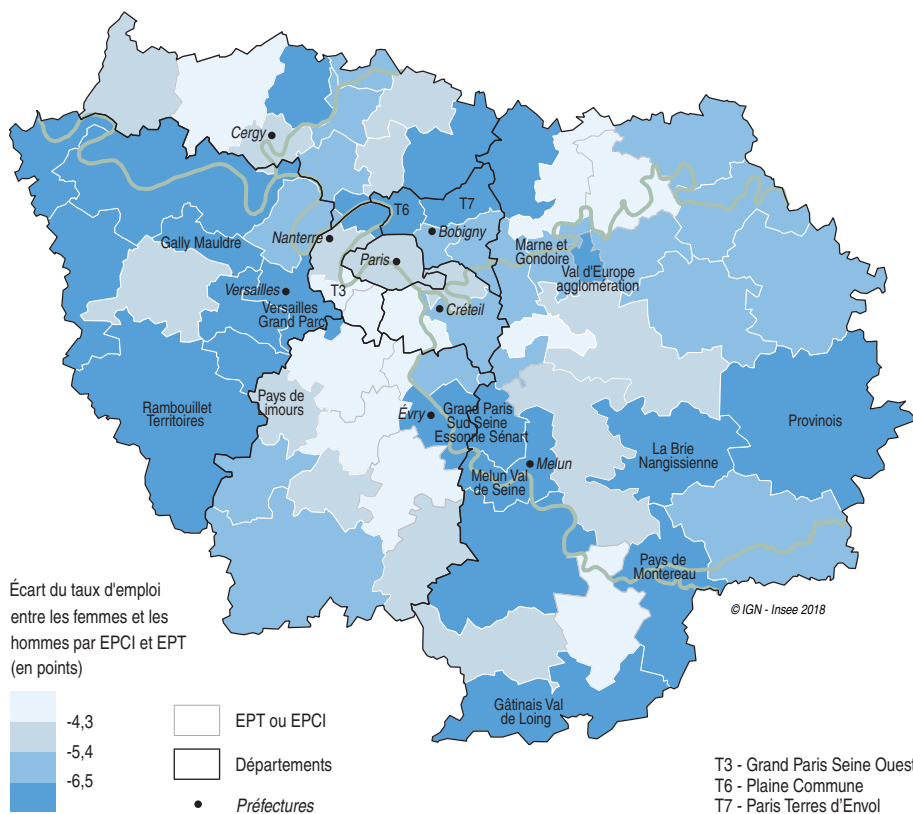
Dans les Yvelines, les taux d'emploi des femmes comme des hommes sont supérieurs à ceux observés en moyenne dans la région. Ce constat s'explique notamment par un haut niveau de diplôme des habitants. Toutefois, la différence de taux d'emploi

L'égalité professionnelle, un axe majeur des politiques publiques en Île-de-France

Le premier plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, associant l'État, Pôle emploi et la Caisse des dépôts et consignations d'Île-de-France, a été signé le 21 mars 2017. Il a notamment fixé l'objectif d'améliorer la connaissance des inégalités, auquel répondent les études annuelles produites par l'Insee et la DRDFE.

entre femmes et hommes est parmi la plus élevée d'Île-de-France dans huit EPCI yvelinois sur vingt (7 à 9 points). Ces écarts peuvent s'expliquer par une plus forte proportion de familles avec enfant(s), notamment de familles nombreuses, par rapport à la moyenne régionale. Cela entraîne une baisse d'activité des mères. Dans le nord du département, les structures d'accueil de jeunes enfants sont peu présentes : plus de la moitié des besoins ne sont pas couverts. Le niveau relativement élevé des revenus des Yvelinois peut être un autre facteur limitant la bi-activité des couples. Les Yvelines se caractérisent également par une population plutôt âgée où l'activité féminine est moins développée, en particulier entre 55 et 64 ans : le différentiel de taux d'emploi femme-homme atteint 10 points (contre 6,7 points en Île-de-France). Les inégalités femmes-hommes en matière d'accès au marché du travail y sont ainsi renforcées.

2 Les femmes bien moins souvent en emploi que les hommes en grande couronne



Lecture : à Paris, le taux d'emploi des femmes est inférieur entre 4,3 et 5,4 points à celui des hommes.

Source : Insee, recensement de la population 2014, au lieu de résidence.

Bien qu'abritant des populations plutôt jeunes, les EPCI Val d'Europe et Marne et Gondoire, situés à Marne-la-Vallée, présentent des écarts importants de taux d'emploi (respectivement 7,0 points et 6,5 points). Ceux-ci s'expliquent en partie par un taux de chômage plus élevé chez les femmes. Dans d'autres territoires favorisés, comme les Hauts-de-Seine, où la population est plus jeune et la part de couples avec enfant(s) est plus faible, les écarts sont moins marqués.

Des conditions d'emploi plus inégales en grande couronne

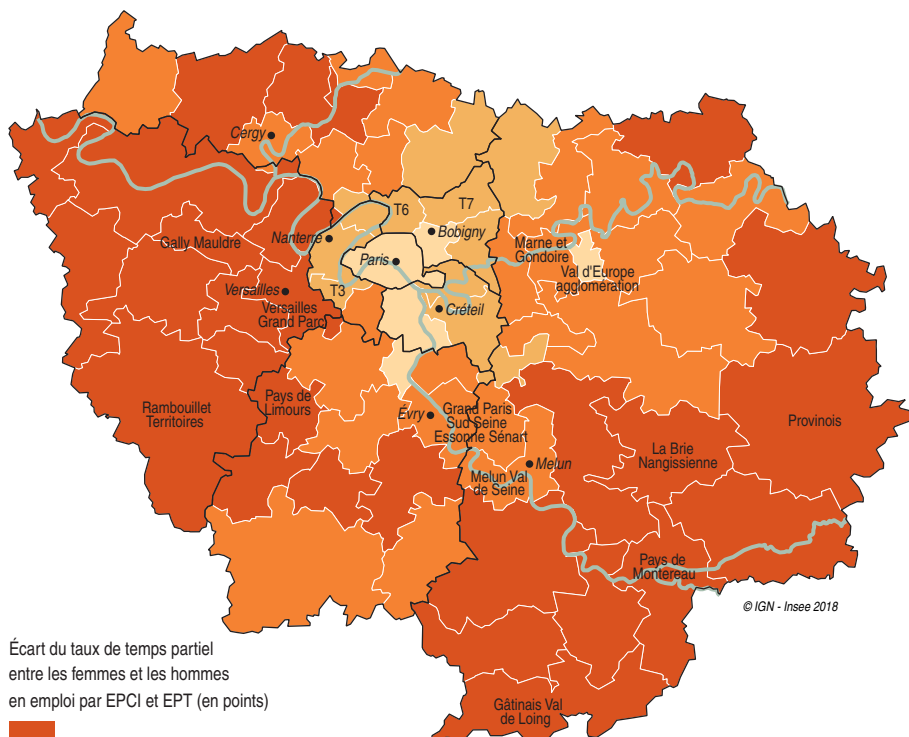
Les inégalités entre femmes et hommes sont plus marquées en grande couronne. Elles portent notamment sur la stabilité des contrats, le temps partiel et les salaires. En grande couronne, la part des femmes en CDD dépasse de 2,5 points celle des hommes (1,1 point en petite couronne) et la part de femmes travaillant à temps partiel est supérieure de 15,7 points contre 11,4 points en petite couronne (figure 3).

Ces différences s'observent surtout dans les territoires plutôt ruraux de la grande couronne (ouest du Val-d'Oise, Yvelines hors axe Seine, ouest et sud de l'Essonne et est et sud de la Seine-et-Marne) où les femmes vivent le plus souvent dans une famille avec enfant(s). Ces territoires excentrés bénéficient d'un plus faible maillage des transports en commun, et le tissu productif y est moins développé. Dans ce contexte, les actifs doivent effectuer de plus longues navettes pour se rendre sur leur lieu de travail. Autant de facteurs pouvant constituer un frein à l'activité des femmes. Côté rémunération, le salaire net mensuel médian des femmes ramené à un temps complet est inférieur de 355 € à celui des hommes en grande couronne, soit plus du double de la petite couronne. Cela s'explique notamment par des différences importantes dans l'occupation par les femmes et les hommes des emplois de cadres (figure 4). Ces écarts sont particulièrement marqués dans les Yvelines et en Essonne.

Des inégalités amplifiées dans les territoires de grande couronne comptant beaucoup de cadres

Les inégalités de conditions d'emploi entre femmes et hommes sont plus élevées dans les territoires de grande couronne : le centre et le sud des Yvelines, et l'ouest de l'Essonne qui sont les plus dotés en emplois de cadres (au moins un emploi sur quatre). Les femmes et les hommes y ont des logiques d'emploi différentes de celles auxquelles on pourrait s'attendre, au regard de leurs caractéristiques sociales. Ces comportements accentuent les inégalités. À titre d'exemple,

3 Les femmes nettement plus souvent à temps partiel que les hommes en grande couronne

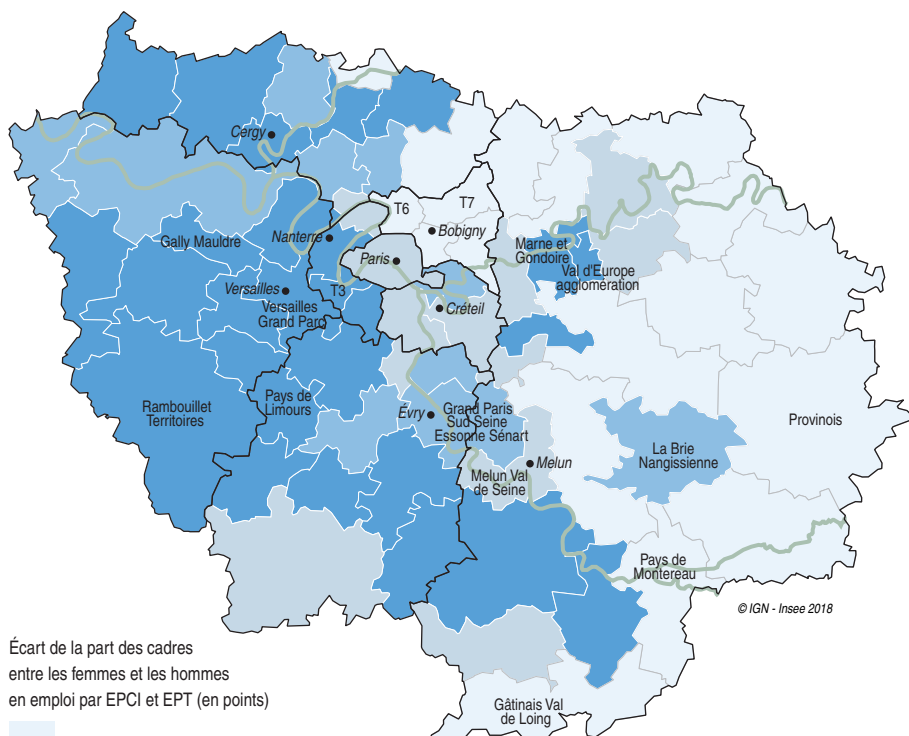


T3 - Grand Paris Seine Ouest
T6 - Plaine Commune
T7 - Paris Terres d'Envol

Lecture : à Rambouillet Territoires, la part des femmes à temps partiel parmi celles en emploi est supérieure d'au moins 14,8 points à la part des hommes.

Source : Insee, recensement de la population 2014, au lieu de résidence.

4 Les écarts femmes-hommes sur les postes de cadres plus marqués dans l'ouest de la région



T3 - Grand Paris Seine Ouest
T6 - Plaine Commune
T7 - Paris Terres d'Envol

Lecture : à Paris, la part des cadres parmi les femmes en emploi est inférieure entre 5,5 et 6,9 points à celle des hommes.

Source : Insee, recensement de la population 2014, au lieu de résidence.

Accès et conditions d'emploi : les données attendues et observées

Les caractéristiques de la population influent d'une part sur leur accès à l'emploi et, d'autre part, sur leurs conditions d'emploi. Par exemple, les taux d'emploi sont plus importants dans les territoires où le niveau de diplôme de la population est plus élevé. Un indicateur permet d'apprécier l'accès et les conditions d'emploi dans chaque territoire. Il consiste à comparer les données observées à celles attendues.

Les données attendues sur un territoire sont celles qui auraient lieu si l'on appliquait aux différentes catégories de population (croisement de l'âge, du niveau de diplôme...) la moyenne régionale observée, compte tenu des caractéristiques de la population. L'analyse a été réalisée par genre, sur les deux variables d'accès à l'emploi (taux d'activité et d'emploi) et les quatre variables de conditions d'emploi (CDI, temps partiel, cadres et salaires).

L'écart entre les résultats observés et ceux attendus permet d'isoler la part liée à des facteurs autres, tels que les conditions de vie des ménages ou la structure économique du territoire.

Sources

L'étude s'appuie sur différentes sources :

- Les **recensements de la population 2006 et 2014**.
- Les **déclarations administratives de données sociales (DADS) 2014**, pour les salaires. Le champ utilisé habituellement à l'Insee est privilégié : les postes non annexes du secteur privé et semi-public, hors agriculture, hors apprentis et stagiaires, hors salariés des particuliers employeurs. Il n'intègre donc pas une grande partie des salariés des services à la personne, postes souvent occupés par des femmes avec des salaires relativement bas (1,63 Smic horaire brut en 2013, contre 2,01 pour les salariés du secteur privé).
- Les **estimations localisées du taux de chômage** réalisées par l'Insee.
- Les données du site **data.caf.fr** pour le taux de couverture de l'accueil des jeunes enfants (données 2015).

Définitions

Taux de chômage (au sens du Bureau international du travail) : part du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'emploi : part des personnes en emploi dans l'ensemble de la population des 15-64 ans.

Taux d'activité : part des personnes en activité (actifs occupés + chômeurs) dans l'ensemble de la population des 15-64 ans.

Salaires nets mensuels en équivalent temps plein (ETP) : salaire horaire net rapporté à un équivalent temps plein sur un mois. Le salaire médian sépare la population en deux : la moitié gagne plus, et l'autre moitié gagne moins.

la proportion de femmes en CDD ou à temps partiel y est plus importante qu'attendue, en lien probablement avec les hauts revenus de leur conjoint. La part des cadres est, quant à elle, beaucoup plus élevée qu'attendue chez les hommes. Enfin, les salaires des hommes sont également nettement supérieurs à ceux escomptés. Le plus fort écart de salaire entre les femmes et les hommes est ainsi observé dans l'EPCI de Gally Mauldre (1 527 €), dans les EPCI du

centre et du sud des Yvelines (1 083 € dans la Haute Vallée de Chevreuse et 817 € dans l'EPCI Cœur d'Yvelines), puis dans l'EPCI du Pays de Limours en Essonne (708 €). Ces EPCI ont toutefois la particularité d'être peu peuplés et d'abriter des populations plutôt âgées et très aisées.

Dans les autres territoires riches en emplois de cadres (autres que ceux des Yvelines et de l'Essonne), les inégalités portent essentiellement sur les salaires. C'est le cas

notamment à Marne-la-Vallée (25 % de cadres) et dans les Hauts-de-Seine (38 % de cadres) où les écarts de salaires entre les femmes et les hommes atteignent par exemple 483 € à Val d'Europe et 434 € à Grand Paris Seine Ouest. Outre les disparités salariales « toutes choses égales par ailleurs », ces écarts résultent d'une différence importante dans la structure des emplois occupés, notamment ceux de cadres. En revanche, ces territoires sont composés d'une population plus jeune, vivant plus souvent seule ou en couple sans enfant. Les femmes sont alors plus souvent en CDI et moins souvent à temps partiel que dans les territoires où la population est plus âgée et/ou moins diplômée, ce qui contribue à atténuer ces inégalités.

Entre 2006 et 2014, la réduction des inégalités plus forte dans les territoires favorisés

Entre 2006 et 2014, les inégalités d'accès au marché du travail ont diminué dans la quasi-totalité des EPCI et EPT, mais plus fortement dans les territoires les plus favorisés. Les écarts de taux d'activité et d'emploi se sont réduits respectivement de 1,5 et 1,2 point, du fait de l'augmentation de la proportion de femmes en activité et/ou en emploi. En ce qui concerne l'activité, les écarts se sont plus fortement réduits en grande couronne (plus de 3 points). À l'inverse, dans les territoires défavorisés, le taux d'activité des femmes a faiblement augmenté, freinant la réduction de ces écarts. À Plaine Commune, le taux d'activité des hommes s'est stabilisé (75 %) et celui des femmes n'a augmenté que d'un seul point (66 %).

En matière de conditions d'emploi, les écarts se sont réduits dans tous les domaines, même si la part des contrats en CDI est restée quasi-stable. L'écart d'activité à temps partiel a diminué de 1,5 point, suite à une légère baisse de la proportion de femmes concernées et à une hausse de la proportion des hommes. Enfin, la situation des femmes s'améliore concernant leur accès à des postes à responsabilité : la proportion de femmes cadres augmente, entraînant une diminution de l'écart avec les hommes (- 1,8 point). ■

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :

Dalila de Oliveira, Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Femmes et hommes - L'égalité en question », *Insee Références* - édition 2017.
- Breton T., Couleaud N., Jabot D., « Malgré de fortes disparités, la mixité des métiers progresse en Île-de-France », *Insee Analyses Île-de-France* n° 56, mars 2017.
- Azarouli N., Demonchy V., Drieux S., Martinez C., « Familles monoparentales franciliennes : les femmes toujours en première ligne face aux difficultés », *Insee Analyses Île-de-France* n° 29, mars 2016.
- Chamki A., « Les écarts de salaire femmes/hommes en 2010 : disparités territoriales par zones d'emploi », *Dares, Document d'études* n° 196, décembre 2015.